

**CONTRE
L'ARBITRAIRE
ET LA
PRÉCARITÉ**

**RENDEZ-NOUS
LA GARANTIE
DE RÉSIDER !**

**POUR
L'AUTONOMIE,
L'INSERTION
ET L'ÉGALITÉ**

En 1984, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la loi instaurant une carte de résident, titre unique de travail et de séjour, valable dix ans et renouvelable de plein droit. Ce dispositif a été grignoté par les réformes successives et l'accès à la carte de résident est devenu l'exception. La délivrance de cartes de séjour temporaires, dont le renouvellement n'est jamais garanti, place les étrangers et les étrangères dans une situation d'insécurité qui les empêche de mener une vie familiale, personnelle et professionnelle normale.

**Monsieur le Président,
Moi,**

Je vous demande de revenir à la délivrance automatique de la carte de résident valable dix ans et renouvelable de plein droit, comme prévu par la loi de 1984, afin d'en finir avec l'arbitraire et la précarité, et favoriser l'autonomie, l'insertion et l'égalité des personnes étrangères en France.

Signature :

www.cartederesident.org juin 2014

**Courrier
gratuit,
ne pas
affranchir**

**Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris**